

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	13
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Ligne de trésorerie budget annexe eau-assainissement-STEP

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 4° ;
Vu le Code de la commande publique ;

Considérant les besoins de trésorerie spécifique au budget annexe Eau-Assainissement STEP

Afin de financer des besoins de trésorerie, une ouverture de crédit doit être souscrite pour un montant maximum de 300 000€ pour le budget annexe Eau Assainissement STEP pour une durée de 1 an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ pour le budget annexe Eau Assainissement STEP pour une durée de 1 an.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le :	22/08/2022
Publié le :	22/08/2022
Affiché le :	22/08/2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

M. P. Rogou

Marie-Paule ROGOU

